



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N°1

CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LE SDIS CONCERNANT LA CAMPAGNE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Dans le cadre du déploiement de la stratégie nationale de vaccination contre la COVID-19, il vous est proposé la signature d'une convention tripartite déterminant les conditions dans lesquelles le SDIS 80, sous l'autorité du Préfet et avec l'appui financier de la DGSCGC, apporte son concours à la mise en place d'un dispositif de vaccination au sein du Département reposant sur un centre de grande capacité (1000 vaccinations par jour) et quatre centres modulaires (250 vaccinations par jour) 7 jours par semaine.

Les dispositions de cette convention prendraient effet ce 20 mai pour une durée de 3 mois. Elle est reconductible par avenant.

Dans le cadre de cette convention, le SDIS est chargé du recrutement et de la formation du personnel intervenant, de la gestion des déchets d'activités de soins à risque infectieux, de la mise à disposition du matériel nécessaire à la vaccination et des relations avec la Préfecture.

Cette opération est financée par le biais d'une subvention forfaitaire versée au SDIS par la DGSCGC dont le montant est fixé pour la durée de la convention à 787 000 € par mois. Elle couvre les frais de personnel et les frais de fonctionnement tels que la fourniture d'EPI, la restauration, la gestion des déchets, les matériels d'asepsie, les frais de déplacement, la logistique interne, la mise à disposition et l'aménagement des locaux et du personnel de soutien.

Le SDIS bénéficie à la signature de la convention d'un premier versement équivalent à 3 mois d'activité soit 2 361 000 €. Au-delà des trois premiers mois, des versements complémentaires seront effectués. L'ouverture partielle, la suspension ou la fermeture des centres donnera lieu à une régularisation au prorata temporis à l'occasion des versements complémentaires.

Ce dispositif hors norme implique une organisation dédiée et un déploiement de personnels qui sort du cadre habituel des missions dévolues au service. Pour cela, le SDIS va s'engager dans une campagne de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires saisonniers dont la mission principale sera d'assurer le bon fonctionnement des centres de vaccination.

Afin de pouvoir indemniser les personnels saisonniers sur ce dispositif exceptionnel qui n'était pas envisagé dans les délibérations précédentes, je vous propose de valider les éléments suivants :

Qualification du saisonnier	Indemnisation forfaitaire journalière du lundi au dimanche (10 heures)
Sapeurs-pompiers	96 euros
Infirmier de sapeurs-pompiers	192 euros
Pharmacien de sapeurs-pompiers	288 euros
Médecin de sapeurs-pompiers	384 euros

Cette opération de grande envergure nécessite la mise en œuvre d'une organisation et d'une mobilisation exceptionnelle pour le SDIS. Compte-tenu des montants remboursés, l'objectif est qu'il n'y ait aucune incidence financière négative pour le SDIS.

Compte tenu des nécessités d'adaptation du dispositif aux évolutions de la pandémie et aux contraintes locales qui pourraient être rencontrées, le PCASDIS pourrait valider des avenants à cette convention afin de répondre aux besoins de la population du territoire.

La convention tripartite vous est jointe en annexe.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver la convention tripartite relative à la campagne de vaccination contre la COVID 19 dont les modalités sont précisées dans l'énoncé ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer ladite convention.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visio-conférence : 8
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la sécurité civile
et de la gestion des crises**

CONVENTION

ENTRE

L'État, Ministère de l'Intérieur, Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises, ayant son adresse postale à Place Beauvau 75800 Paris Cedex 08, et physiquement située au 18-20 rue des Pyrénées, 75020 Paris, SIRET n° 12001504500103

Représenté par M. Alain THIRION, Préfet, Directeur Général de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises,

Ci-après désigné : « la DGSCGC »

L'État, Préfecture de la Somme, ayant son adresse postale au 51 rue de la République 80 021 Amiens Cedex 9, SIRET n°17800001400013,
Représenté par Madame Muriel NGUYEN

Ci-après désigné : « la Préfecture »,

ET

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), ayant son adresse postale au 7, allée du Bicêtre – 80 002 Amiens Cedex, SIRET n° 28800001100057,

Représenté par Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, président du conseil d'administration du SDIS de la Somme,

Ci-après désigné : « le SDIS »,

Ensembles dénommés « les parties », ou « les partenaires ».

Vu :

- le code de la santé publique, notamment ses articles R 1335-1 et suivants relatifs aux déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés ;
- le code de la sécurité intérieure ;
- le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- le décret du 17 juillet 2019 portant nomination de Monsieur Alain THIRION en tant que directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises ;
- le décret n°2020-1257 du 14 octobre 2020 modifié déclarant l'état d'urgence sanitaire ;
- le décret n°2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et notamment son article 55-1 VIII ter. et son annexe 7 ;
- le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;
- le décret du 04 janvier 2019 portant nomination de Madame Muriel Nguyen, Préfète du département de la Somme ;
- l'arrêté du 7 septembre 1999 relatif aux modalités d'entreposage des déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés et des pièces anatomiques ;
- la note du Ministère des solidarités et de la santé MINSANTE/CORRUSS n°2020_207 du 10 décembre 2020 relative à la gestion des déchets d'activités de soins (DAS) et autres déchets pendant l'épidémie de covid-19 ;
- l'instruction interministérielle NOR INTK2106628J du 24 mars 2021 relative à la montée en charge de la campagne de vaccination contre la covid-19.

EN PREAMBULE, IL EST RAPPELE CE QUI SUIT :

- 1) Le président de la République a décidé l'accélération de la vaccination par un accroissement du nombre d'opérations de vaccination.

La prise en compte de cette décision nécessite la mise en place de centres de vaccination de 4 types, ou de lignes de renfort, dont les caractéristiques sont définies en annexe :

Centre de grande capacité 2000 vaccins / jour (CGC 2000) ;

Centre de grande capacité 1000 vaccins / jour (CGC 1000) ;

Centre modulaire ;

Equipes mobiles.

Le pilotage du dispositif est confié au SDIS par le Préfet et placé sous son autorité. Celui-ci est, en lien avec l'ARS, en charge de la qualification des besoins, de l'organisation du dispositif et de la remontée des difficultés rencontrées et des actions effectuées

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles le SDIS, sous l'autorité du Préfet et avec l'appui financier de la DGSCGC, apporte son concours à la mise en place d'un dispositif de vaccination au sein de son département pour toutes les personnes comprises dans chacune des phases de la stratégie vaccinale arrêtée avec l'ARS.

Elle clarifie le rôle des parties, dans le cadre de leurs engagements respectifs.

Article 2 : Durée de la convention

La présente convention est conclue du 01 avril 2021 au 31 août 2021 soit pour une durée de 5 mois.

Elle est reconductible par avenant qui en fixera la durée de prolongation.

Article 3 : Modalités d'exécution de la convention

La Préfecture, en lien avec l'ARS, arrête et adapte l'organisation prévue pour le département et s'engage à suivre, en lien avec la DGSCGC et le SDIS, la mise en place et l'activité du ou des centres de vaccination de son département pour la durée de la convention.

Selon le schéma départemental arrêté par la Préfecture, 4 types de centres dont les caractéristiques sont définies en annexe peuvent être mis en place.

Le SIS s'engage à réaliser la mission qui lui est confiée, définie à l'article 5 de la présente convention et détaillée dans l'annexe technique, et à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à sa bonne exécution :

- la planification ;
- l'organisation ;
- l'encadrement ;
- l'administration des vaccins ;
- l'enregistrement administratif et numérique des vaccinations réalisées ;
- la remise des informations dans les conditions prescrites par l'ARS.

La DGSCGC s'engage à apporter un appui financier sous forme de subvention pour la mise en place et le fonctionnement des centres de vaccination.

Article 4 : Rôle et missions de la Préfecture

Article 4.1 Activation du ou des centre(s) de vaccination

En application du schéma départemental, la Préfecture, en lien avec la DGSCGC, l'ARS et le SDIS, décide de l'activation d'un ou plusieurs centre(s) dans le département.

Le dispositif initial retenu pour le département est le suivant :

TYPE DE CENTRE * (*annexe technique)	NOMBRE
Centre de grande capacité 2000 (CGC 2000)	0
Centre de grande capacité 1000 (CGC 1000)	1
Centre modulaire	3
Equipe mobiles	0

La Préfecture décide de la date d'ouverture et détermine les jours et heures d'ouverture pour chaque centre.

En lien avec l'ARS et le SDIS, la Préfecture peut décider d'adapter ce dispositif en créant de nouveaux centres.

Dès l'activation d'un centre, la Préfecture en avise simultanément le centre opérationnel de zone (COZ) et la DGSCGC (COGIC).

Article 4.2 Suspension ou fermeture du ou des centre(s) de vaccination

La Préfecture, en lien avec la DGSCGC, l'ARS et le SDIS, décide de la suspension ou de la fermeture définitive du ou des centre(s) du département.

Dès la suspension ou la fermeture définitive d'un centre, la Préfecture en avise simultanément l'ARS, le COZ et la DGSCGC (COGIC).

Article 4.3 Suivi de l'activité du ou des centres(s) de vaccination

La Préfecture, en lien avec le SDIS, adresse simultanément à l'ARS, au COZ et à la DGSCGC (COGIC) un rapport mensuel d'activité pour chacun des centres de vaccination du département.

Ce rapport est transmis par voie électronique au cours de la première semaine du mois suivant.

Ce rapport permet de s'assurer du déploiement effectif du ou des centre(s).

Ce rapport contient à minima :

- la date d'ouverture du/des centre(s), son format, et sa durée d'activation en nombre de jours ;
- la ou les dates de suspension éventuelles du/des centre(s) et la durée de suspension ;

- la date de fermeture définitive du/des centre(s) le cas échéant ;
- le nombre de doses de vaccin administrées dans chaque centre ;

En cas de sous activité manifeste d'un centre de vaccination par rapport à sa capacité initiale, la DGSCGC, l'ARS ou le SDIS alerte la préfecture. En application de l'article 4.1 elle adapte le dispositif existant en choisissant l'installation d'un nouveau type de centre de vaccination ou, en application de l'article 4.2, suspend l'activité du centre.

La Préfecture peut effectuer des contrôles sur site pendant toute la période d'application de la présente convention.

Article 5 : Rôle et missions du SDIS

5.1 Recrutement et formation du personnel du SDIS

Le SDIS est responsable du recrutement, de la formation et de la gestion de l'ensemble des intervenants du (des) centre(s) dont il a la charge.

Il peut, au besoin, recourir à d'autres intervenants, notamment les associations agréées de sécurité civile (AASC) afin de l'appuyer dans la réalisation des missions mentionnées ci-dessus. Dans ce cas, le SIS se charge d'établir et de mettre en œuvre une convention avec ces intervenants.

Les vaccinateurs sont tenus d'avoir suivi la formation prévue par l'article 55-1 VIII ter. du décret du 16 octobre 2020 modifié susvisé, sauf s'ils appartiennent aux catégories de professionnels de santé mentionnées dans les alinéas VI à VIII dudit article.

Conformément à l'article 55-1 VIII ter., la vaccination est réalisée sous la responsabilité d'un ou plusieurs médecins.

5.2 Gestion des déchets d'activité de soins à risque infectieux (DASRI)

En application des textes susvisés et notamment l'article R1335-2 du code de la santé publique, le SIS, en tant que producteur de déchets d'activité de soins, est responsable de leur élimination.

Pour cela, il devra se conformer aux règles en vigueur fixées par le code de la santé publique, l'arrêté du 7 septembre 1999 ainsi que les textes spécifiques à la crise du covid-19 en s'appuyant, pour cela, sur l'ARS de son département.

5.3 Mise à disposition de matériel nécessaire à la vaccination

Le SDIS est responsable de la fourniture du matériel nécessaire aux opérations de vaccination, notamment des EPI, du matériel de désinfection et de la gestion des déchets.

La fourniture du matériel médical nécessaire à l'administration des vaccins (doses de vaccin, seringues et aiguilles) relève du Ministère des Solidarités et de la Santé. Elle est coordonnée par la préfecture en lien avec l'ARS.

5.4 Relations avec la Préfecture

Le SDIS est tenu d'entretenir des relations permanentes avec la Préfecture pour la bonne réalisation de cette convention.

Il l'informe sans délai de tout évènement particulier qui surviendrait au cours de la mission, en émettant un rapport des faits.

Article 6 : Prise en charge financière

Cette opération est financée par le biais d'une subvention versée au SDIS par la DGSCGC à partir du programme 161 : Sécurité Civile.

La subvention est forfaitaire. Elle est réputée couvrir l'intégralité des dépenses mises à la charge du SIS pour réaliser les opérations de vaccination.

6.1 Montant de la subvention par type de centre

La subvention forfaitaire déterminée par type de centre, telle que mentionné en annexe financière, couvre notamment :

- les frais de personnel ;
- les frais de fonctionnement tels que fourniture d'EPI, restauration, gestion des déchets, matériel d'asepsie, frais de déplacement, logistique interne (informatique & autre), mise à disposition et aménagement des locaux et personnel de soutien.

La subvention est réputée couvrir une période d'activité hebdomadaire de 7 jours ouvrés, par type de centre, et n'est pas révisable.

6.2 Montant de la subvention versée au SIS

Pour le dispositif initial prévu à l'article 4 de la présente convention, le montant de la subvention est fixé pour la durée de la convention à : 667 000 € par mois.

A ce titre, le SDIS bénéficie à la signature de la présente convention d'un premier versement équivalent à 3 mois d'activité du dispositif initial soit : 2 001 000€

Au-delà des trois premiers mois, des versements complémentaires mensuels seront effectués.

Le montant de ces versements complémentaires sera déterminé au regard des rapports mensuels d'activité mentionnés à l'article 4.3. A ce titre, le versement du 4^{ème} mois ajustera le versement initial forfaitaire des trois premiers mois, à l'activité de cette période.

Les versements complémentaires seront effectués à l'appui d'un état liquidatif signé du DGSCGC.

Les versements complémentaires dont le montant sera déterminé dans les conditions fixées par les articles 6.2 et 6.3 et se rapportant à l'activité couverte par la présente convention, pourront être effectués au-delà de la durée définie à l'article 2, sans nécessiter la passation d'un avenant.

6.3 Ouverture partielle, suspension ou fermeture des centres

En cas d'ouverture d'un centre de vaccination moins de 7 jours par semaine (ouverture partielle), il pourra être procédé à une régularisation *au prorata temporis* à l'occasion des versements complémentaires prévus à l'article 6.2.

La suspension ou la fermeture définitive d'un centre de vaccination, tel que prévu à l'article 4.2 donnera lieu à régularisation *au prorata temporis* à l'occasion des versements complémentaires prévus à l'article 6.2.

À la clôture du dispositif, en cas de trop perçu, un titre de perception sera émis par la DGSCGC à l'encontre du SDIS.

6.4 Modalités de règlement

Le premier versement et les versements ultérieurs sont effectués par virement auprès du comptable assignataire, teneur du compte du SDIS.

Ces opérations sont effectuées à l'appui du rapport prévu à l'article 4.3 de la convention.

La subvention s'impute de la manière suivante :

UO 0161-CSDM-CPGC

Activité 016110108015 « *colonnes de renfort* »

Domaine fonctionnel 0161-11-03

Fonds de concours : 1-2-00218 « *Participation Santé publique France au financement de la campagne de lutte contre la covid-19 menée par la sécurité civile* »

Axe ministériel 1 : 09-VACCINATION-SIS

Compte PCE : 65411*

6.4. Comptable assignataire

Le contrôleur budgétaire et comptable est le contrôleur budgétaire et comptable du Ministère de l'Intérieur, Immeuble Lumière, Place Beauvau, 75 800 Paris cedex 08.

Il est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent accord.

Article 7 : Généralités

7.1. Intégralité de la convention

La présente convention constitue l'intégralité des accords conclus entre les parties pour ce qui concerne son objet et annule et remplace tout accord, déclaration, correspondance ou contrat précédent, verbal ou écrit, ayant le même objet.

7.2. Confidentialité

Tant pendant la durée de la présente convention qu'ultérieurement, les parties s'engagent à garder l'ensemble des termes de la présente convention, les négociations qui ont conduit à sa conclusion, ainsi que les prestations et travaux effectués à l'occasion de son exécution, strictement confidentiel.

Les parties s'engagent à faire respecter ces obligations par l'ensemble de leurs intervenants, agents et salariés et, le cas échéant, par leurs partenaires.

Il est toutefois convenu entre les parties que le contenu de la présente convention pourra être révélé aux représentants habilités des autorités administratives et des organismes sociaux, à leur demande, à charge pour la partie qui produit le présent accord de prévenir les autres parties qu'elle doit communiquer cette convention.

Toute autre communication doit faire l'objet d'un accord préalable des parties.

7.3. Frais de gestion

Les parties soussignées conviennent que tous les frais et coûts exposés jusqu'à l'établissement de la convention, quels qu'ils soient, notamment les frais administratifs, de conseils, ainsi que ceux engagés dans le cadre de la présente convention seront à leur charge respective et exclusive, chacune d'elles en faisant son affaire personnelle.

7.4. Communication

Le SDIS s'engage à faire figurer de manière lisible le concours de la DGSCGC, de la Préfecture et de l'ARS dans tous les documents publiés à son initiative, et à indiquer ce concours à l'appui de toute communication, notamment par voie de presse, concernant l'activité faisant l'objet de la présente convention.

7.5. Modifications

Toute modification des clauses contenues dans la présente convention fait l'objet d'un accord entre les parties et prend la forme d'un avenant signé par ces dernières.

7.6. Résiliation

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements issus de la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie de manière immédiate suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

En cas de résiliation anticipée de la présente convention, le SDIS présente un compte rendu détaillé des actions menées et un bilan financier sur la base desquels, le solde de la contribution financière restant à verser sera calculé au *pro rata temporis* des actions effectivement réalisées. En cas de trop perçu, un reversement sera demandé à l'appui d'un titre de perception émis par la DGSCGC à l'encontre du SDIS.

7.7. Règlement des litiges

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable les contestations qui peuvent survenir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de désaccord persistant, le litige est porté devant le tribunal administratif compétent.

7.8. Documents contractuels

Les documents contractuels constitutifs de la convention sont les suivants :

- La présente convention et ;
Ses annexes technique et financière

FAIT A AMIENS EN DEUX EXEMPLAIRES ORIGINAUX, LE

Le président du conseil
d'administration du SDIS de
la Somme

La préfète de la Somme

Le Préfet, Directeur
Général de la Sécurité
Civile et de la Gestion des
Crises,

Stéphane HAUSSOULIER

Muriel NGUYEN

Alain THIRION

ANNEXE TECHNIQUE

Dans le cadre de l'accélération et la massification de la vaccination, il est demandé de prioriser la mobilisation des ressources sur l'ouverture de très grands centres de vaccination permettant l'injection jusqu'à 2000 doses par jour.

Cependant, compte tenu des spécificités territoriales et des besoins définis dans le schéma départemental de montée en charge de la vaccination, la mise en œuvre pourra reposer sur 4 types de structures gérées par les SDIS et financées dans le cadre de la présente convention dont les caractéristiques sont précisées ci-dessous.

- **Centre de Grande Capacité 2000 vaccins (CGC 2000)**

Il répond aux dispositions du cahier des charges défini point 4 de l'instruction INTK2106628J du 24 mars 2021 suivantes :

- Le centre est en capacité d'injecter 2 000 doses par jour.
- Les personnels suivants sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif :
 - 30 personnels affectés à la supervision, aux consultations pré-vaccinales, à la préparation des doses, et habilités à administrer des doses vaccinales
 - 70 sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et logisticiens responsables de l'accueil du contrôle et de la saisie du SI-Vaccin Covid.

Le format et la répartition des ressources peut être adapté pour optimiser le fonctionnement du centre.

Le choix des infrastructures et de leur organisation relève de la responsabilité de la Préfecture, en lien avec les collectivités territoriales, l'ARS et éventuellement le SDIS.

- **Centre de Grande Capacité 1000 vaccins (CGC 1000)**

Il répond aux dispositions du cahier des charges défini point 4 de l'instruction INTK2106628J du 24 mars 2021 suivantes :

- Le centre est en capacité d'injecter 1 000 doses par jour.
- Les personnels suivants sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif :
 - 16 personnels affectés à la supervision, aux consultations pré-vaccinales, à la préparation des doses, et habilités à administrer des doses vaccinales
 - 34 sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et logisticiens responsables de l'accueil du contrôle et de la saisie du SI-Vaccin Covid.

Le format et la répartition des ressources peut être adapté pour optimiser le fonctionnement du centre.

Le choix des infrastructures et de leur organisation relève de la responsabilité de la Préfecture, en lien avec les collectivités territoriales, l'ARS et éventuellement le SDIS.

- **Centre modulaire**

Le centre est en capacité d'injecter 250 doses par jour.

Les personnels suivants sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif :

- 6 personnels affectés à la supervision, aux consultations pré-vaccinales, à la préparation des doses, et habilités à administrer des doses vaccinales
- 14 sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et logisticiens responsables de l'accueil du contrôle et de la saisie du SI-Vaccin Covid.

Le format et la répartition des ressources peut être adapté pour optimiser le fonctionnement du centre.

Le choix des infrastructures et de leur organisation relève de la responsabilité de la Préfecture, en lien avec les collectivités territoriales, l'ARS et éventuellement le SDIS.

- **Equipe mobile**

Une équipe mobile est en capacité d'injecter 100 doses par jour.

Il s'agit soit d'un centre modulaire « projetable » sur les locaux adaptés et aménagés sur de courtes périodes, soit d'un dispositif mobile (type barnum ou véhicule itinérant) permettant la mise en place de 3 lignes de vaccination a minima.

Les personnels suivants sont mobilisés pour assurer le bon fonctionnement du dispositif :

- 3 personnels affectés à la supervision, aux consultations pré-vaccinales, à la préparation des doses, et habilités à administrer des doses vaccinales
- 7 sapeurs-pompiers ou personnels administratifs et logisticiens responsables de l'accueil du contrôle et de la saisie du SI-Vaccin Covid.

Le format et la répartition des ressources peut être adapté pour optimiser le fonctionnement du centre.

Le choix des infrastructures et de leur organisation relève de la responsabilité de la Préfecture, en lien avec les collectivités territoriales, l'ARS et éventuellement le SDIS.

Eléments généraux

Avant d'engager la conception de vos structures, il convient de prendre connaissance des éléments de cadrage ci-dessous :

- Le guide des bonnes pratiques constatées dans les centres de vaccination, ce document n'est pas prescriptif mais vous apportera une aide à la mise en place et l'organisation des structures de vaccination.
- Le décret 2021-272 du 11 mars 2021, modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, permet aux sapeurs-pompiers de vacciner.
- Décret n°2021-325 du 26 mars 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, permet aux infirmières de prescrire.
- Les PIO du 12 mars 2021 et du 9 avril 2021.

ANNEXE FINANCIERE



Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises - DGSCGC
Organisation des centres de vaccination sous responsabilité des SDIS
Subvention forfaitaire par type de centre - versement P161 (HT2 T6) au SDIS
 hors frais de structure (mise à des des disposition des centres / frais de fonctionnement des centres / sécurité)

Type de centre	Composition	Nombre de personnels	Coût unitaire journalier	Coût mensuel
Centre de grande capacité 2000 CGC 2000 jusqu'à 2 000 vaccins / jour	Frais de personnel (100 PAX)	100		508 800 €
	dont supervision, consultation, préparation des doses et vaccination	30		307 200 €
	dont Logisticien	70		201 600 €
	Frais de fonctionnement			80 200 €
	TOTAL			589 000 €

Type de centre	Composition	Nombre de personnels	Coût unitaire journalier	Coût mensuel
Centre de grande capacité 1000 CGC 1000 jusqu'à 1 000 vaccins / jour	Frais de personnel (50 PAX)	50		266 160 €
	dont supervision, consultation, préparation des doses et vaccination	16		168 240 €
	dont Logisticien	34		97 920 €
	Frais de fonctionnement			40 840 €
	TOTAL			307 000 €

Type de centre	Composition	Nombre de personnels	Coût unitaire journalier	Coût mensuel
Centre modulaire jusqu'à 250 vaccins / jour	Frais de personnel (20 PAX)	20		101 760 €
	dont supervision, consultation, préparation des doses et vaccination	6		61 440 €
	dont Logisticien	14		40 320 €
	Frais de fonctionnement			18 240 €
	TOTAL			120 000 €

Type de centre	Composition	Nombre de personnels	Coût unitaire journalier	Coût mensuel
Centre mobile jusqu'à 100 vaccins / jour	Frais de personnel (10 PAX)	10		65 520 €
	dont supervision, consultation, préparation des doses et vaccination	3		45 360 €
	dont Logisticien	7		20 160 €
	Frais de fonctionnement			21 480 €
	TOTAL			87 000 €

Rémunération forfaitaire / Type de personnel	Base légale forfaitaire / journée	Montant unitaire journalier en €
Medecin *	Arrêté du 10 juillet 2020 modifié, prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire	880,00 €
Infirmier		440,00 €
Sapeur-pompier (ou autre personnel)		96,00 €

* moyenne entre l'indemnisation jour semaine et week-end



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21_D1
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Convention entre l'Etat et le SDIS concernant la campagne de vaccination contre la COVID 19
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.3 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D1-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D1-DE-1-1_0.xml	text/xml	966
Nom original :		
D1 - Convention SDIS Etat - campagne de vaccination COVID 19.pdf	application/pdf	1141519
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D1-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1141519

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 16h31min25s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 16h31min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 16h31min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 16h32min25s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N°2

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU SDIS DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Considérant que l'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit qu'après constatation d'un résultat de fonctionnement excédentaire, le Conseil d'Administration peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. L'affectation à l'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement ;

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 2 600 544 €, compte-tenu du besoin de financement de la section d'investissement, je vous propose l'affectation de 1 914 066 € en section d'investissement au compte 1068 et le report du solde soit 686 478 € en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002. Ce report d'excédent permettra de financer les dépenses du budget supplémentaire 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'affectation de 1 914 066 € au compte 1068 et le report du solde soit 686 478 € en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002.

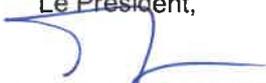
Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,


Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres en visioconférence : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Pour 11

Contre 0

Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21_D2
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Affectation du résultat 2020 du SDIS de la Somme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D2-DE-1-1_0.xml	text/xml	923
Nom original :		
D2 - Affectation du résultat 2020 du SDIS de la Somme.pdf	application/pdf	244633
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	244633

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 16h32min48s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 16h32min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 16h32min49s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 16h33min05s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N° 3

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU SDIS DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°1 du C.A.S.D.I.S en date du 20 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2021 ;

Vu la délibération n°4 du C.A.S.D.I.S en date du 26 mars 2021 approuvant le Compte administratif 2020 ;

Considérant que le Budget supplémentaire 2021 a été construit conformément aux orientations données lors des CASDIS des 30 novembre 2020 et 26 mars 2021 à l'occasion des votes du Budget Primitif 2021 et du Compte Administratif 2020. Il est également le reflet de l'intégration du SDIS dans le dispositif opérationnel national de vaccination.

Considérant l'exposé ci-dessous :

Les principales orientations de ce Budget Supplémentaire sont ainsi :

- De maintenir un niveau d'investissement nécessaire à l'activité du SDIS en limitant le recours à l'emprunt,
- D'intégrer les rattrapages 2019 et 2020 de la facturation SMUR,
- D'intégrer l'impact de la mise en œuvre d'un centre de vaccination de grande capacité et de quatre centres de vaccination modulaires,
- De proposer des investissements nouveaux en matière de développement des systèmes d'information et de communication.

Dans cette perspective, l'analyse détaillée des propositions d'ajustements pour les sections de fonctionnement et d'investissement est présentée ci-dessous.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les économies réalisées et la suppression de certaines dépenses en 2020 ont permis de dégager un excédent qui, ajouté à l'ajustement des amortissements et des recettes (A), permet de financer les mesures nouvelles nécessaires au bon fonctionnement du SDIS et les dépenses d'investissement (B).

A) Les recettes disponibles à affecter + 2.012.066 €

Les recettes disponibles correspondent à la reprise de l'excédent, corrigée de l'ajustement des amortissements et des recettes réelles.

➤ **L'excédent 2020..... + 2.038.066 €**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2020 (2.600.544 €), déduction faite des dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice 2020 (570.478 €) et des recettes du SDIS dont les recouvrements n'ont pu avoir lieu en 2020 (8.000 €). Cet excédent provient essentiellement des économies réalisées sur les fluides, les formations et les charges de personnel du fait de la crise sanitaire.

➤ **L'ajustement des amortissements +18.000 €**

Au vu de la réalisation des dépenses d'investissement de 2020, il convient d'augmenter les dotations aux amortissements (+21.000 €), l'amortissement des subventions (+95.000 €) et de diminuer la neutralisation des amortissements des bâtiments publics (- 56.000 €).

➤ **L'ajustement des recettes SMUR et des provisions correspondantes**

Conformément aux débats engagés lors du dernier CASDIS et aux démarches actuellement en cours auprès du tribunal administratif, il a été convenu de procéder au rattrapage, en 2021, de la facturation des interventions SMUR sur

la période du 2^{ème} trimestre 2019 au 4^{ème} trimestre 2020. De ce fait, il est nécessaire d'inscrire au BS 2021 une recette et une dépense pour 1.180.000 €. Cette opération est sans incidence financière pour le SDIS.

➤ **L'ajustement des recettes réelles** - 44.000 €

Au vu de la baisse de l'activité opérationnelle constatée depuis le début de la pandémie, il convient de diminuer les recettes liées aux carences d'ambulances et aux interventions sur autoroutes respectivement de 90.000 € et 70.000 €. De même, la subvention de la Région des Hauts-de-France pour les exercices d'évacuation et les sessions gestes qui sauvent est compromise du fait de leur suspension depuis septembre 2020. Aussi, comme la subvention ne sera pas octroyée en totalité, il est proposé de réduire la recette correspondante de 35.000 €.

Au contraire, le remboursement des salaires d'un officier et d'un PATS mis à la disposition de l'ENSOSP et du Syndicat Mixte de l'Aéroport Albert-Picardie n'a pas été prévu au BP 2021. Aussi, il vous est proposé d'augmenter ces recettes au BS 2021 pour 116.000 €. Enfin, il convient d'inscrire au BS 2021 une recette de 35.000 € provenant du solde de la subvention CNRACL au titre de la démarche de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

B) Les dépenses nouvelles à arbitrer + 2.012.066 €

Le présent projet de BS souligne la nécessité d'opérer quelques ajustements indispensables au bon fonctionnement. Il s'agit essentiellement de mettre à niveau les charges à caractère général, les charges de personnel et les charges exceptionnelles. Par ailleurs, la limitation du recours à l'emprunt reste la priorité. L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 au financement des opérations mobilières vous est donc proposée.

1. Les ajustements nécessaires au bon fonctionnement du SDIS + 98.000 €

• **L'ajustement des charges à caractère général** + 63.000 €

Il s'agit de mettre à niveau les charges à caractère général afin de payer les dépenses engagées en 2020 qui n'ont pu être reportées en 2021 suite à un problème technique lié à la mise en œuvre du logiciel Grand Angle (16.000 €), d'acheter les cartes grises des véhicules restant à acquérir conformément au plan d'équipement 2021 (6.000 €), de mettre en place l'interface paie avec le logiciel Grand Angle (6.000 €), d'accompagner la mise en place de la licence Windows 365 (40.000 €) et de payer l'abonnement téléphonique des tablettes acquises dans le cadre du projet NéoSUAP (10.000 €).

Par ailleurs, le projet d'achat d'un logiciel de contrôle de gestion (OXIO) permet l'abandon du projet d'acquisition d'un logiciel de pilotage de la masse salariale ce qui réduit les dépenses de maintenance de 15.000 €.

• **L'ajustement des charges liées à la campagne de vaccination**

Dans le cadre de la campagne nationale de vaccination, il a été décidé de confier au SDIS, sous l'autorité du Préfet et avec l'appui financier de la DGSCGC, la mise en place d'un dispositif de vaccination dans le Département de la Somme, comprenant un centre de grande capacité 1000 vaccins/jour et quatre centres modulaires. 130 personnels pourront être mobilisés jusqu'à 7 jours/7 pour assurer le bon fonctionnement du dispositif.

Cette opération est financée par le biais d'une subvention forfaitaire de 2.361.000 € équivalant à 3 mois d'activité. Celle-ci a vocation à couvrir les frais de personnel et les frais de fonctionnement (tels que la fourniture d'EPI, la restauration, la gestion des déchets, la logistique interne, la mise à disposition de locaux, etc.). L'organisation déployée a pour objectif qu'il n'y ait aucune incidence financière pour le SDIS, qui doit néanmoins développer une organisation spécifique hors norme pour mettre en place ce dispositif. Le financement sera ajusté au prorata temporis de l'ouverture des centres.

• **L'ajustement des charges exceptionnelles** + 35.000 €

Au vu des dépenses mandatées à ce jour, il est nécessaire d'ajuster à la hausse ces charges pour 35.000 € afin d'annuler des titres sur exercices antérieurs, suite à la restitution d'effets d'habillement et à la minoration des pénalités de retard liées au chantier du Centre de Secours de Roye.

2. Les efforts en matière d'équipement + 1.914.066 €

Je vous rappelle qu'au CASDIS du 30 novembre 2020, il était envisagé d'affecter en priorité l'excédent au financement des investissements afin de diminuer le recours à l'emprunt. Aussi, je vous propose l'affectation de la somme de 1.914.066 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Synthèse des propositions :

Natures des dépenses	Dépenses BS 2021	Natures des recettes	Recettes BS 2021
Dépenses reportées	+ 570.478 €	Recettes reportées	+ 2.608.544 €
Restes à réaliser	+ 570.478 €	Excédent reporté	+ 2.600.544 €
		Restes à réaliser	+ 8.000 €
Excédent net : 2.038.066 €			
Ajustements obligatoires	+ 21.000 €	Ajustements obligatoires	+ 39.000 €
Amortissements	+ 21.000 €	Amortissement subventions	+ 95.000 €
		Neutralisation amortissements	-56.000 €
Ajustement des amortissements : + 18.000 €			
Provisions SMUR 2019/2020	+ 1.180.000 €	Interventions SMUR 2019/2020	+ 1.180.000 €
Ajustement des recettes SMUR et des provisions : 0 €			
Ajustement des dépenses	-15.000 €	Ajustement des recettes	+ 2.317.000 €
Maintenance logiciel pilotage masse salariale	-15.000 €	Mise à disposition personnel	+ 116.000 €
Mesures nouvelles nécessaires au fonctionnement du SDIS	+ 2.474.000 €	Solde subvention CNRACL – Démarche prévention	+ 35.000 €
Ajustement des charges à caractère général	+ 78.000 €	Diminution subvention Région – Exercices évacuation et gestes qui sauvent	-35.000 €
Ajustement des frais de personnel et des frais de fonctionnement - Campagne de vaccination	+ 2.361.000 €	Diminution des carences ambulances	-90.000 €
Ajustement des charges exceptionnelles	+ 35.000 €	Diminution des interventions SANEF	-70.000 €
Mesures nouvelles en faveur des opérations immobilières	+ 1.914.066 €	Subvention DGSCGC - Campagne de vaccination	+ 2.361.000 €
Affectation à la section d'investissement	+ 1.914.066 €		
TOTAL	+ 6.144.544 €	TOTAL	+ 6.144.544 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Compte Administratif 2020 fait état d'un excédent net d'investissement de 1.879.238 €, déduction faite des restes à réaliser. Cet excédent provient essentiellement des économies réalisées sur le Plan Pluriannuel Immobilier. Ces crédits, complétés par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement, par les subventions complémentaires et par l'ajustement des amortissements, du FCTVA et de la subvention du Conseil Départemental (A), permettent de réaliser des investissements immobiliers et des dépenses nouvelles d'équipement, tout en réduisant le recours aux emprunts (B).

A. Les recettes disponibles à affecter..... + 3.256.304 €

Les recettes disponibles correspondent à la reprise de l'excédent, à l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement et aux subventions complémentaires, corrigées de l'ajustement du FCTVA, des amortissements et de la subvention d'équipement du Conseil Départemental.

➤ **L'excédent 2020** + 1.879.238 €

Il s'agit de l'excédent d'investissement constaté lors du vote du Compte Administratif 2020 (4.354.742 €), déduction faite des dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice 2019 (2.708.060 €) et des recettes que le SDIS n'a pu recouvrer en 2020 (232.556 €).

Cet excédent provient des économies réalisées sur le Plan Pluriannuel Immobilier à hauteur de 1.593.261 €, d'une part, et des économies réalisées sur les dépenses mobilières et financières à hauteur de 285.977 €, d'autre part.

➤ **L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement**..... + 1.914.066 €

➤ **Les ajustements obligatoires**..... – 61.000 €

S'agissant du FCTVA, l'arrêté des comptes 2020 révèle un montant de dépenses éligibles au FCTVA inférieur aux prévisions budgétaires et par voie de conséquence une diminution des dotations pour 43.000 €. S'agissant des amortissements, il convient d'augmenter les prévisions budgétaires de 21.000 € en recettes et de 39.000 € en dépenses.

➤ **L'ajustement de la subvention du Conseil Départemental**..... – 900.000 €

Le SDIS est contraint de revoir à la baisse ses prévisions de recettes s'agissant de la contribution du Conseil Départemental à hauteur de 900.000 €, l'Autorisation de Programme de 5 millions d'euros ouverte par le Département pour financer les investissements du SDIS sur la période de 2017 à 2022 ayant été consommée à hauteur de 4,8 millions d'euros.

➤ **Les subventions REACT-EU et FEDER**..... + 424.000 €

Dans le cadre du plan de relance européen mis en œuvre pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire REACT-EU, une subvention de 457.000 € est susceptible d'être accordée au SDIS pour le financement du projet de transition vers une économie numérique (équipements de télétravail et développement complémentaire du projet NéoSUAP). Une subvention de 83.000 € ayant déjà été inscrite au BP 2021 pour le projet NéoSUAP, il est proposé d'inscrire au BS 2021 la différence, soit 374.000 €. A cette subvention, s'ajoute une participation au financement du projet de virtualisation à hauteur de 50.000 € au titre du programme opérationnel 2021-2027 FEDER.

B. Les dépenses

Les dépenses nouvelles à arbitrer concernent essentiellement les dépenses d'équipement mobilier. En effet, très peu de besoins ont été recensés en matière immobilière.

➤ **Les dépenses d'équipement**

Les recettes disponibles au BS 2021 permettent de financer l'acquisition de nouveaux matériels d'incendie et de secours. Il s'agit de :

Service	Libellé	Montant
Service études et planifications	Achat et aménagement de véhicules	159 000 €
Service systèmes d'informations et de communications	Sécurisation des sauvegardes	35 000 €
	Logiciel de gestion des données opérationnelles OXIO	47 900 €
	Installation en radio des Dusters de commandement	6 000 €
	Remplacement des micros de table (CASDIS, visioconférences)	17 000 €
	Dématérialisation des procédures d'urbanisme (stations, écrans)	20 000 €
	50 PC portables	48 000 €
	Projet de virtualisation (matériels, licences, etc.)	100 000 €
Remplacement de 15 clients légers salle de formation / télétravail	15 000 €	
Service infrastructures	Diagnostic des couvertures et étanchéités des centres de secours	24 000 €
Service opérations	Pool photographes : 2 appareils photos	800 €
CTA	30 casques opérateurs CTA	1 500 €
	2 écrans de report CODIS	1 600 €

	1 écran de projection pour salle de débordement	100 €
	Matériel utile à l'affichage de cartographie papier	800 €
Groupement Pharmacie	Multiparamétriques	130 000 €
	Supports de tablettes	10 400 €
TOTAL		617 100 €

Lors du BP 2021, il avait été décidé d'acheter un logiciel de pilotage de la masse salariale pour 15.000 € et une licence Microsoft pour 100.000 €. Or, le logiciel de pilotage de la masse salariale n'est plus d'actualité et la licence Office 365 coûte moins cher que prévu (50.000 €). De ce fait, 552.100 € sont nécessaires pour financer les dépenses d'équipement mobilier.

➤ **Ajustement du PPI et des besoins d'emprunt**

Des crédits ont été prévus au BP 2020, pour un montant de 50.000 €, afin de financer les études de programmation du Centre Logistique commun avec le Conseil Départemental. Sur ces crédits de paiement, aucun n'a été consommé en 2020. De ce fait, il est nécessaire d'ajouter 50.000 € au BS 2021.

L'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement permet également de réduire le recours à l'emprunt sur l'exercice 2021 de 2.654.204 €, passant ainsi de 3.298.900 € à 644.696 €. Cette mesure nous permet de réduire les charges financières sur les exercices futurs, tout en maintenant le niveau d'investissement nécessaire à la modernisation de notre établissement.

Synthèse des propositions :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à arbitrer	Propositions BS 2021	Natures des recettes	Propositions BS 2021
Dépenses reportées	+ 2.708.060 €	Recettes reportées	+ 4.587.298 €
Restes à réaliser	+ 2.708.060 €	Excédent reporté	+ 4.354.742 €
		Restes à réaliser	+ 232.556 €
Excédent net : 1.879.238 €			
Ajustements obligatoires	+ 39.000 €	Ajustements obligatoires	- 22.000 €
Amortissement subventions	+ 95.000 €	FCTVA	- 43.000 €
Neutralisation amortissements	-56.000 €	Amortissements	+ 21.000 €
Ajustement des amortissements et du FCTVA : - 17.000 €			
Ajustement des dépenses d'équipement	- 65.000 €	Ajustement subventions	-476.000 €
Logiciel de pilotage de la masse salariale	- 15.000 €	Diminution subvention CD	-900.000 €
Licence Microsoft	-50.000 €	Subvention REACT-EU Télétravail + NéoSUAP (80%)	+ 374.000 €
Ajustement du PPI	+ 50.000 €	Subvention FEDER Virtualisation (50%)	+ 50.000 €
Centre Logistique	+ 50.000 €	Autres	-740.138 €
Dépenses nouvelles d'équipement	+ 617.100 €	Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 1.914.066 €
Dépenses de matériels	+ 617.100 €	Diminution de l'emprunt	-2.654.204 €
TOTAL	+ 3.349.160 €	TOTAL	+ 3.349.160 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le budget supplémentaire 2021 comme présenté ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visio conférence : 8
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_D3
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Budget supplémentaire 2021 du SDIS de la Somme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_D3-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_D3-DE-1-1_0.xml	text/xml	1173
Nom original :		
D3 - Budget supplémentaire 2021 du SDIS.pdf	application/pdf	678740
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_D3-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	678740
Nom original :		
FXBUD_2021_BS_SDIS_BUDGET_PRINCIPAL_VF.xml	text/xml	158880
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_D3-DE-1-1_2.xml	text/xml	158880
Nom original :		
2021.05.25 Maquette BS 2021 SDIS + page signature.pdf	application/pdf	3439993
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_D3-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	3439993

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	<i>Posté</i>	<i>4 juin 2021 à 16h38min01s</i>	<i>Dépôt initial</i>
	<i>En attente de transmission</i>	<i>4 juin 2021 à 16h38min03s</i>	<i>Accepté par le TdT : validation OK</i>
	<i>Transmis</i>	<i>4 juin 2021 à 16h38min05s</i>	<i>Transmis au MI</i>
	<i>Acquittement reçu</i>	<i>4 juin 2021 à 16h43min43s</i>	<i>Reçu par le MI le 2021-06-04</i>



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N°4

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n°10 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Vu la convention en date du 20 décembre 2017 entre le SDIS de la Somme et le Conseil Départemental créant un Service Commun de Gestion et d'Entretien Automobile à compter du 20 décembre 2017 ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

L'instruction budgétaire et comptable M61 prévoit qu'après constatation d'un résultat de fonctionnement excédentaire, le Conseil d'Administration peut affecter ce résultat en tout ou partie au financement de la section d'investissement ou au financement de la section de fonctionnement. L'affectation à l'investissement est toujours prioritaire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice 2020 s'élève à 729 022 €, compte-tenu du besoin de financement de la section de fonctionnement, je vous propose le report de la somme de 688 052 € en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 et l'affectation du solde, soit 40 970 €, en section d'investissement au compte 1068.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le report de la somme de 688 052 € en section de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 et l'affectation du solde, soit 40 970 €, en section d'investissement au compte 1068.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visioconférence : 8
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_D4
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Affectation du résultat 2020 du garage départemental
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_D4-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_D4-DE-1-1_0.xml	text/xml	921
Nom original :		
D4 - Affectation du résultat 2020 du garage départemental.pdf	application/pdf	260654
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_D4-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	260654

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 17h31min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h31min26s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 17h31min28s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h46min42s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N° 5

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2021 DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 relative aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours ;

Vu la délibération n°10 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Vu la convention en date du 20 décembre 2017 entre le SDIS de la Somme et le Conseil Départemental créant un Service Commun de Gestion et d'Entretien Automobile à compter du 20 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°2 du C.A.S.D.I.S en date du 30 novembre 2020 approuvant le Budget primitif 2021 du garage départemental;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le budget de fonctionnement du Garage a été reconduit à l'identique par rapport à 2020. Or, les réalisations de ces derniers mois mettent en avant un besoin supérieur s'agissant des charges à caractère général (carburant, assurances, pièces détachées, réparations automobiles, etc.) et des charges de personnel (CDD, RIFSEEP). Des ajustements à la hausse s'avèrent opportuns.

370.000 € de besoins ont ainsi été exprimés par le Garage pour la section de fonctionnement. Je vous propose de financer ces dépenses (I) et d'affecter 40.970 € à la section d'investissement. Cette somme permettra de financer de nouvelles dépenses d'équipement (II).

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

La suppression de certaines dépenses et l'encaissement de recettes exceptionnelles en 2020 ont permis de dégager un excédent qui, ajouté à l'ajustement des amortissements, (A) permet d'ajuster les dépenses nécessaires au bon fonctionnement du Garage et de financer les dépenses d'investissement (B).

A) Les recettes disponibles à affecter + 410.970 €

Les recettes disponibles correspondent à la reprise de l'excédent et à l'ajustement des amortissements.

➤ **L'excédent 2020** + 409.970 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2020 (729.022 €), déduction faite des dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice 2020 (319.052 €). Cet excédent provient des économies réalisées sur les charges à caractère général du fait de la baisse de l'activité liée au contexte de crise sanitaire et des prix des carburants, d'une part, et des économies réalisées sur les charges de personnel du fait des postes vacants et des arrêts de travail récurrents, d'autre part.

➤ **L'ajustement des amortissements** + 1.000 €

Au vu de la réalisation des dépenses d'investissement 2020 et de l'encaissement des subventions 2020, il convient d'augmenter les dotations aux amortissements (+ 9.000 €), l'amortissement des subventions (+ 8.000 €) et la neutralisation des bâtiments publics (+ 2.000 €).

B) Les mesures nouvelles à arbitrer + 410.970 €

Le présent projet de BS souligne la nécessité d'opérer quelques ajustements indispensables au bon fonctionnement. Il s'agit essentiellement de mettre à niveau le carburant, les primes d'assurances, les pièces détachées et les réparations automobiles pour un montant évalué à 323.000 € et d'ajuster les charges de personnel à hauteur de 47.000 €. Par ailleurs, l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 à la section d'investissement vous est proposée afin de financer de nouvelles dépenses d'équipement. Aussi, je vous propose l'affectation de la somme de 40.970 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

➤ **Les ajustements nécessaires au bon fonctionnement du Garage..... + 370.000 €**

• *L'ajustement des dépenses de carburants..... + 180.000 €*

Au vu de la hausse des prix de carburants depuis fin 2020 (+10% entre le 1^{er} janvier et le 15 mars 2021) et de l'augmentation des prix dans le cadre des nouveaux marchés liée à l'absence de remises pour certains lots ou des taux de remise inférieurs à ceux qui s'appliquaient dans les précédents marchés, il convient d'augmenter les dépenses de carburants de 180.000 €.

• *L'ajustement des cotisations d'assurances..... + 73.000 €*

Au vu de l'augmentation des taux de sinistralité, du nombre de véhicules et de l'indice de sécurité et réparation automobile (+3,47%), je vous propose d'ajuster à la hausse les cotisations d'assurance pour 73.000 € qui avaient été évaluées trop justement au BP.

• *L'ajustement des charges d'entretien des véhicules..... + 50.000 €*

Afin de faire face aux augmentations de tarifs des contrôles techniques liées aux consultations hors marchés dans l'attente de la notification des nouveaux contrats et de l'augmentation prévisible des prix des pneus et des pièces détachées VL (+1,9%), je vous propose d'ajuster à la hausse les dépenses de pièces détachées et de prestations extérieures pour 50.000 €.

• *La prise en compte des dépenses 2020 non reportées et des dépenses non incluses au BP..... + 20.000 €*

Certaines dépenses 2020 n'ont pas été engagées ni reportées en 2021. Il s'agit notamment des frais d'assurance et d'insertion payés par le SDIS dont le remboursement est à effectuer par le Garage Départemental. D'autres dépenses n'ont pas été prévues au BP 2021. Il s'agit de l'augmentation des frais de collecte des déchets et du projet de nettoyage de la mezzanine.

• *L'ajustement des charges de personnel..... + 47.000 €*

Au vu du nombre d'agents en situation d'arrêt de travail, il a été décidé au Bureau du 16 avril 2021 d'embaucher 2 CDD sur 6 mois au service administratif et à l'atelier. L'impact financier de ces renforts est estimé à 27.000 €.

Par ailleurs, la mise en place du nouveau RIFSEEP pour les agents du Département nécessite d'inscrire 20 000 € au BS 2021.

➤ **Les mesures en faveur des opérations mobilières et immobilières..... + 40.970 €**

Je vous rappelle qu'au CASDIS du 30 novembre 2020, il était envisagé d'affecter l'excédent de fonctionnement au rééquilibrage de la section de fonctionnement mais aussi de la section d'investissement. Aussi, je vous propose l'affectation de la somme de 40.970 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement afin de financer de nouvelles dépenses d'équipement.

Synthèse des propositions :

DEPENSES		RECETTES	
Natures des dépenses	Dépenses BS 2021	Natures des recettes	Recettes BS 2021
Dépenses reportées	+ 319.052 €	Recettes reportées	+ 729.022 €
Restes à réaliser	+ 319.052 €	Excédent reporté	+ 729.022 €
Excédent net : 409.970 €			
Ajustements obligatoires	+ 9.000 €	Ajustements obligatoires	+ 10.000 €
Amortissements	+ 9.000 €	Amortissement subventions	+ 8.000 €
		Neutralisation amortissements	+ 2.000 €
Ajustement des amortissements : + 1.000 €			
Mesures nouvelles nécessaires	+ 370.000 €		

au fonctionnement du Garage			
Carburant	+ 180 000 €		
Assurances	+ 73 000 €		
Entretien des véhicules	+ 50 000 €		
Dépenses 2020 non reportées	+ 17 000 €		
Dépenses non incluses au BP	+ 3 000 €		
Charges de personnel	+ 47 000 €		
Affectation à la section d'investissement	+ 40.970 €		
TOTAL	+ 739.022 €	TOTAL	+ 739.022 €

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Compte Administratif 2020 ne fait état que d'un faible excédent d'investissement. L'affectation de l'excédent de fonctionnement, après ajustement des amortissements et du FCTVA, (A) permet de financer de nouvelles dépenses d'équipement (B).

A. Les recettes disponibles à affecter..... + 46.837 €

Les recettes disponibles comprennent l'excédent d'investissement, l'affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement, l'augmentation du FCTVA et la diminution des amortissements.

➤ L'excédent 2020..... + 837 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2020 (147.184 €), déduction faite des dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice 2020 (146.347 €).

➤ L'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement..... + 40.970 €

➤ Les ajustements obligatoires..... + 5.000 €

S'agissant des amortissements, il convient d'augmenter les dotations de 9.000 €, l'amortissement des subventions et la neutralisation des amortissements des bâtiments publics pour respectivement 8.000 € et 2.000 €. Concernant le FCTVA, l'arrêté des comptes 2020 révèle un montant de dépenses éligibles au FCTVA supérieur aux prévisions budgétaires et par voie de conséquence une augmentation des dotations pour 6.000 €.

B. Les mesures nouvelles

Les dépenses nouvelles à arbitrer concernent l'aménagement de l'accès direct de l'atelier aux locaux outillage et hydraulique à Glisy, un complément en colonnes mobiles, un pont mixte et un banc de géométrie pour Abbeville pour un montant global de 46.807 €.

Synthèse des propositions :

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses à arbitrer	Propositions BS 2021	Natures des recettes	Propositions BS 2021
Dépenses reportées	+ 146.347 €	Recettes reportées	+ 147.184 €
Restes à réaliser	+ 146.347 €	Excédent reporté	+ 147.184 €
Excédent net : 837 €			
Ajustements obligatoires	+ 10.000 €	Ajustements obligatoires	+ 15.000 €
Amortissement subventions	+ 8.000 €	FCTVA	+ 6.000 €
Neutralisation amortissements	+ 2.000 €	Amortissements	+ 9.000 €
Ajustement des amortissements et du FCTVA : + 5.000 €			
Dépenses nouvelles	+ 46.807 €	Autres	+ 40.970 €
Dépenses de matériels	+ 46.807 €	Affectation de l'excédent de fonctionnement	+ 40.970 €
TOTAL	+ 203.154 €	TOTAL	+ 203.154 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration,

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le budget supplémentaire 2021 pour le garage départemental, comme présenté ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21_D5
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Budget supplémentaire 2021 du garage départemental
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D5-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D5-DE-1-1_0.xml	text/xml	1189
Nom original :		
D5 - Budget supplémentaire 2021 du garage départemental.pdf	application/pdf	494073
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D5-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	494073
Nom original :		
2021.05.25 Maquette BS 2021 Garage Départemental + page signature.pdf	application/pdf	2770635
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D5-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	2770635
Nom original :		
FXBUD_2021_BS_SDIS_BUDGET_ANNEXE_VF.xml	text/xml	62026
Nom métier :		

99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D5-DE-1-1 _3.xml	text/xml	62026

Cycle de vie de la transaction :

	Etat	Date	Message
	Posté	4 juin 2021 à 17h32min40s	Dépôt initial
	En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h32min42s	Accepté par le TdT : validation OK
	Transmis	4 juin 2021 à 17h32min44s	Transmis au MI
	Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h35min21s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N°6

REPRISE DES PROVISIONS CONSTITUEES AU TITRE DES PENALITES DE RETARD DU CENTRE DE SECOURS DE ROYE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n°6 du CASDIS en date du 2 décembre 2019 sur la reprise des provisions constituées au titre des pénalités de retard du centre de secours de Roye ;

Vu la délibération n°9 du CASDIS en date du 29 juin 2020 sur la reprise des provisions constituées au titre des pénalités de retard du centre de secours de Roye ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Dans le cadre de l'opération de construction du Centre de Secours de Roye, un dispositif a été mis en place visant à neutraliser par des provisions les pénalités de retard appliquées aux entreprises, compte-tenu de l'incertitude de ces recettes. Ce principe a été retenu dans le cadre de la décision modificative n°1 au budget 2018 validée par notre Conseil d'Administration, le 26 octobre 2018. C'est ainsi que des titres de recettes ont été émis, les 28 décembre 2018 et 17 mai 2019, à l'encontre des sociétés afin de recouvrer les pénalités de retard et que des provisions ont été constituées pour un montant total de 107 222 €.

Ces provisions ont déjà fait l'objet d'une reprise partielle pour un montant global de 30 727 € suite au recouvrement et à l'annulation de certains titres de recettes, par délibérations de notre Conseil d'Administration des 2 décembre 2019 et 29 juin 2020.

Deux titres de recettes de 16 995,65 € et 18 200 € ayant été annulés partiellement pour respectivement 7 218,60 € et 8 000 € suite à des jugements du Tribunal Administratif, je vous propose de reprendre les provisions correspondantes pour un montant de 15 218,60 € et de constater cette reprise sur l'article 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

S'agissant du titre impayé dont l'entreprise est en redressement judiciaire, celui-ci a fait l'objet d'une lettre de relance le 12 mars 2019 et d'une mise en demeure le 17 mai 2019 par la Payeure.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De reprendre les provisions pour un montant global de 15 218.60 €.

Article 2 :

De constater cette reprise sur l'article 7817 « Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_D6
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Reprise des provisions constituées au titre des pénalités de retard du centre de secours de Roye
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_D6-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_D6-DE-1-1_0.xml	text/xml	965
Nom original :		
D6 - Reprise des provisions CIS ROYE.pdf	application/pdf	270726
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_D6-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	270726

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 17h33min55s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h33min55s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 17h33min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h35min21s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEI (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N°7

MODIFICATION ET CLÔTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les crédits budgétaires affectés aux dépenses d'investissement peuvent être gérés en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP). Cette procédure est utilisée par le SDIS de la Somme depuis plusieurs années et permet de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Ces dispositions ont été complétées par le règlement budgétaire et financier des AP/CP, adopté par délibération du 28 juin 2016. Ce dernier fixe les règles de gestion propres au SDIS de la Somme :

- Les AP sont votées par le Conseil d'Administration en priorité lors de la même session que l'adoption du BP. Cette délibération doit préciser notamment l'enveloppe globale de la dépense estimée et la répartition annuelle des crédits.
- Tous ces montants sont susceptibles de révision par une délibération du Conseil d'Administration, prioritairement lors du BS ou du BP suivant.
- Enfin, la clôture a lieu lorsque l'AP est complètement mandatée ou lorsqu'aucun mouvement ne pourra plus intervenir. Elle est votée par le Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De diminuer le montant de l'AP n° 33 « Maintenance bâtementaire 2020 » (- 389 027 €) à concurrence des CP non engagés et non mandatés en 2020, détaillée comme suit :

N° AP/ N° Programme	Montant de l'AP	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023
AP32/Prog.10105 Matériels roulants PPE 2019-2023	12 943 800 €	1 527 974,94 €	1 739 644,48 €	4 464 993 €	2 560 100 €	2 651 087,58 €

Article 2 :

De clôturer les AP n° 28, 29 et 30 : « Grosses Réparations – Maintenance 2017, 2018 et 2019 » du fait que la totalité des dépenses ont été mandatées.

Article 3 :

De lisser en 2021 les CP non engagés et non mandatés en 2020 concernant l'AP n° 32 « Matériels Roulants PPE 2019-2023 » (159 000 €) et n°34 « Centre Logistique commun avec le CD » (50 000 €) comme suit :

N° AP/ N° Programme	Montant de l'AP	Réalisations CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
AP34/Prog.10107 Centre Logistique commun avec le CD	3 000 000 €	0 €	100 000 €	200 000 €	1 500 000 €	1 200 000 €

Article 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,

Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 3
 Nombre de membres en visio-conférence : 7
 Nombre de suffrages exprimés : 10
 VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21_D7
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Modification et clôture des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP)
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D7-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D7-DE-1-1_0.xml	text/xml	964
Nom original :		
D7 - Modification des AP CP.pdf	application/pdf	288275
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D7-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	288275

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 17h34min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h34min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 17h35min00s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h35min32s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N°8

DEMANDE DE SUBVENTION REACT-EU (VOLET FEDER) PROJET DE TRANSITION VERS UNE ECONOMIE NUMERIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Dans le cadre du plan de relance européen mis en œuvre pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire, un montant supplémentaire a été alloué aux programmes de la politique de cohésion 2014-2020 au titre d'une nouvelle initiative « REACT-EU ». Cette enveloppe est susceptible de venir financer des projets à hauteur de 80% sur fonds européens, le taux n'étant pas arrêté à ce jour. Le fond de relance européen REACT-EU permet ainsi de financer les dépenses engagées et acquittées entre le 1^{er} février 2020 et le 31 décembre 2022.

Trois projets ont été proposés par notre établissement au titre de la subvention REACT-EU :

- Développement du télétravail ;
- Projet NéoSUAP - digitalisation de l'activité de secours d'urgence aux personnes ;
- Acquisition de matériel et d'équipement de santé.

Après échanges avec les référents régionaux, seuls les deux premiers projets sont éligibles et pourraient être financés au titre du REACT-EU. Ils constituent les facettes administratives et opérationnelles d'un seul et même dossier au titre de la transition vers une économie du numérique.

Ce projet, porté par notre établissement, répond ainsi aux besoins révélés par la crise sanitaire et contribue à une résilience du service public d'incendie et de secours. Les principales orientations reposent sur la mise en place d'infrastructures de télétravail et sur le développement complémentaire du projet opérationnel NéoSUAP de dématérialisation des fiches bilans et de transmission des données à caractère médical.

Le coût total de ce projet s'élève à environ 620 000 € HT et pourrait être subventionné au titre du plan de relance REACT-EU 2020-2023.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses		Recettes		
	Montant HT		Montant	Taux
Equipements de télétravail	270 000 €	REACT-EU	496 000 €	80 %
Développement complémentaire NéoSUAP	350 000 €	Fonds propres	124 000 €	20 %
TOTAL HT DU PROJET	620 000 €	TOTAL HT	620 000 €	100 %

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le plan de financement détaillé ci-dessus.

Article 2 :

D'autoriser le Président à solliciter la subvention REACT-EU à présenter le dossier de demande de subvention et à signer toutes les pièces nécessaires.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21_D8
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Demande de subvention REACT-EU (Volet FEDER) projet de transition vers une économie numérique
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - accordées aux collectivités
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D8-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D8-DE-1-1_0.xml	text/xml	968
Nom original :		
D8 - Demande de subvention REACT-EU (Volet FEDER) projet de transition vers une économie numérique.pdf	application/pdf	284330
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D8-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	284330

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 17h36min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h36min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 17h36min24s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h36min44s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N°9

ABROGATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL DE LA PAYEURE DEPARTEMENTALE DE LA SOMME

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 20 août 2020 abrogeant l'arrêté du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs des services déconcentrés du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux ;

Vu la délibération n°2 du CASDIS en date du 24 juin 2019 attribuant une indemnité de conseil à la Payeure Départementale de la Somme ;

Considérant que l'arrêté du 20 août 2020 susvisé entérine la fin de l'indemnité de conseil des comptables publics depuis le 1^{er} janvier 2020.

Considérant les dispositions sus évoquées, il est proposé de rapporter la décision du Conseil d'Administration du SDIS de la Somme du 24 juin 2019.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

De rapporter la décision du Conseil d'Administration du SDIS de la Somme en date du 24 juin 2019 par laquelle une indemnité de conseil a été attribuée à la Payeure Départementale.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
Contre 0
Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_D9
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Abrogation des conditions d'attribution de l'indemnité de conseil à la payeure départementale de la Somme
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_D9-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_D9-DE-1-1_0.xml	text/xml	930
Nom original :		
D9 - Abrogation des conditions d'attribution de l'indemnité - Payeure départementale.pdf	application/pdf	244630
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_D9-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	244630

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 17h38min20s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h38min20s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 17h38min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h38min35s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N° 10

ORGANIGRAMME DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dite loi le Pors ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2 du C.A.S.D.I.S en date du 20 juin 2017 fixant les lignes prioritaires de l'action publique et la définition de l'organisation de l'établissement public ;

Vu la délibération n°3 en date du 30 novembre 2020 du CASDIS déléguant au Bureau du CASDIS la compétence en matière d'organisation administrative du SDIS et de son corps départemental et notamment l'approbation de l'organigramme de l'établissement public ;

Vu la délibération n°1 du Bureau du CASDIS en date du 18 décembre 2020 actant de la modification de l'organigramme de l'établissement public ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 20 avril 2021 (**Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents**) ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Dans le cadre de l'évolution et de l'optimisation de l'organisation fonctionnelle du SDIS de la Somme initiée en décembre dernier, il est proposé d'adapter les entités aux missions qui leur sont aujourd'hui dévolues.

Cette réorganisation poursuit les objectifs fixés lors de la première phase :

- Gagner en réactivité en raccourcissant les circuits de décision ;
- Redonner du liant sur le territoire ;
- Améliorer la maîtrise financière de l'établissement en associant les domaines ressources humaines et finances ;
- Orienter davantage la formation vers l'opérationnel ;
- Reconfigurer le pôle santé.

L'organigramme qui accompagne ce rapport présente l'architecture des groupements et des services chargés de répondre à ces orientations.

I. Au sein des groupements et services rattachés directement au binôme de direction

Le binôme de direction est appuyé par :

- Un secrétariat de direction des affaires générales et des relations publiques dont la nouvelle appellation remplace celle de secrétariat de direction et des relations publiques ;
- Un service des affaires juridiques et des instances dont la nouvelle appellation remplace celle de service des affaires générales et juridiques ;
- Une mission des affaires réservées qui se verra renforcée et qui aura vocation à assurer le suivi de dossiers particuliers en interne et en externe ;
- Une mission de contrôle de gestion est créée dans le but d'optimiser et de centraliser les analyses et indicateurs de l'établissement ;

- Des ressources transversales (groupement garage départemental, centre logistique départemental, service infrastructure, service système d'information et de communication) ;
- Les chefs de groupement territoriaux.

Les chefs de groupement territoriaux seront désormais appuyés par un secrétariat en charge de la hotline des centres afin de fluidifier davantage le circuit d'information et la résolution des problématiques rencontrées sur le terrain.

II. Au sein du pôle opérations

Le service études et planification était rattaché au binôme de direction dans l'organigramme phase 1. Il sera désormais rattaché au pôle opérations afin de garantir la réactivité et la cohérence de l'armement et de l'affectation des véhicules d'intervention et de secours.

Le groupement formation reste organisé en deux services : le service formation et l'EDIS.

- Une nouvelle mission en charge du pilotage de la doctrine d'intervention et de la formation SUAP sera rattachée au sein du groupement formation.

Au sein du groupement opérations :

- Le service opérations est renommé service pilotage et analyse opérationnelle ;
- Le service doctrine - exercices - RETEX va être renforcé pour poursuivre la déclinaison de la doctrine opérationnelle nationale en lien avec les retours d'expérience observés lors des interventions et des exercices ;
- Le CTA / CODIS et le service prévision conservent leurs domaines de compétence.

Le groupement prévention des risques conserve une organisation autour de deux services dont les appellations et les missions restent inchangées.

III. Au sein du pôle RH / finances

Le groupement ressources humaines s'articule autour de quatre services et d'une cellule du volontariat.

- La cellule du volontariat constituée uniquement de sapeurs-pompiers volontaires constituera un conseil et une aide à la décision du chef de groupement des ressources humaines ;
- Le service appui au pilotage RH va voir son domaine de compétences élargi avec le pilotage et le contrôle du temps de travail des ressources humaines de l'établissement ;
- Les services des personnels permanents, des sapeurs-pompiers volontaires et de la GPPEAC conservent leurs domaines de compétence respectifs.

Au sein du groupement finances, les deux services en charge du budget et du financement et de la commande publique vont être renforcés par la création d'une cellule en charge de la centralisation et de la bonne application des procédures d'achat au sein de l'établissement.

IV. Au sein du pôle santé

L'articulation entre les deux groupements existants et le service soutien et appui santé est conservée.

Le groupement médical est organisé en 2 services : le service aptitude et le service des activités physiques et sportives.

Le groupement pharmacie est également articulé en 2 services : le service de la pharmacie à usage intérieur (PUI) et logistique médico secouriste et celui de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.

- Au sein du groupement, un renforcement du soutien logistique de l'activité biomédicale sera mis en œuvre compte-tenu du déploiement de moniteurs multiparamétriques de façon généralisée sur le territoire.

Le service soutien et appui sanitaire conserve son domaine de compétences.

Cette réorganisation générale qui vise à améliorer la qualité du service public rendu n'entraîne aucune création de poste au tableau des effectifs.

Les ajustements nécessaires à la déclinaison de cette organisation se feront au travers des lignes directrices de gestion de l'établissement.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire,
le Conseil d'Administration**

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le nouvel organigramme joint en annexe de la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visioconférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21_D10
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Organigramme de l'établissement public
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D10-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D10-DE-1-1_0.xml	text/xml	915
Nom original :		
D10 - Organigramme de l'établissement public.pdf	application/pdf	465446
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D10-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	465446

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 17h39min18s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h39min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 17h39min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h39min50s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	X	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		X

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N° 11

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite Loi le Pors ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment son article 30 ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 20 avril 2021 (*Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents*) ;

Considérant que le tableau des effectifs est un outil incontournable de la gestion du personnel. Il concerne les emplois des fonctionnaires stagiaires, titulaires et les emplois contractuels de droit public ;

Considérant que dans le cadre de l'évolution et de l'optimisation de l'organisation fonctionnelle du SDIS de la Somme initiée en décembre 2020, et conformément aux Lignes Directrices de Gestion de l'établissement validées pour l'année 2021, il est proposé les transformations de postes présentées ci-après :

I. Nominations suite à réussite à examen professionnel ou concours

A. Filière sapeur-pompier

Dans le cadre de la réussite de trois Capitaines de sapeurs-pompiers professionnels à l'examen professionnel de Commandant, je vous propose les transformations des postes suivants :

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
01/06/2021	Capitaine	Commandant	3	+ 30 648 € (sur une année pleine)

Par ailleurs, un Lieutenant de 1^{ère} classe a obtenu l'examen professionnel de Lieutenant Hors Classe. Je vous propose de transformer le poste de Lieutenant de 1^{ère} classe en Lieutenant Hors Classe.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
01/06/2021	Lieutenant 1 ^{ère} classe	Lieutenant Hors Classe	1	+ 500 € (sur une année pleine)

Suite à la réussite au concours de Lieutenant de 1^{ère} classe d'un caporal de sapeur-pompier, et la mise en place de l'organigramme des services qui intègre un poste de Lieutenant de 1^{ère} classe, je vous propose la transformation de poste suivante :

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
01/06/2021	Caporal	Lieutenant de 1 ^{ère} classe	1	+ 5 209 € (sur une année pleine)

Dans le cadre de la réussite de 8 caporaux – caporaux/chefs au concours ou à l'examen professionnel de Sergent, je vous propose les transformations des postes suivantes :

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de postes	Impact budgétaire
01/01/2021	Caporal - Caporal/chef	Sergent	8	+ 4 596 € (sur une année pleine)

Ces nominations seront effectuées selon les nécessités du service. Une mobilité interne pourra alors être envisagée pour les agents nommés au grade supérieur.

B. Filière technique

Un technicien principal de 1^{ère} classe a été admis à l'examen professionnel d'ingénieur territorial. Je vous propose la transformation de poste suivante.

Date d'effet	Suppression ancien grade	Création nouveau grade	Nombre de poste	Impact budgétaire
01/06/2021	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	Ingénieur	1	+ 2 600 € (sur une année pleine)

La mise en œuvre de l'ensemble de ces propositions impliquerait une augmentation de la masse salariale annuelle estimée à 43 553 € sur une année pleine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver l'ensemble des modifications du tableau des effectifs, comme présenté dans la présente délibération.

Article 2 :

De dire que la mise en œuvre de l'ensemble de ces propositions implique une augmentation de la masse salariale annuelle estimée à 43 553 € sur une année pleine.

Article 3 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 4 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visio-conférence : 7
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Pour 10
 Contre 0
 Abstentions 0

TABLEAU DES EFFECTIFS SANS LES MISES A DISPOSITION AU 30/04/2021

GRADES	Catégories	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Colonel	A+	2	2	0
Lieutenant-colonel	A	7	7	0
Commandant	A	8	7	1
Capitaine	A	13	12	1
Lieutenant Hors classe	B	3	3	0
Lieutenant 1ère classe	B	13	13	0
Lieutenant 2ème classe	B	8	8	0
Médecin Hors classe	A	0	0	0
Médecin de classe normale	A	2	1	1
Pharmacien de Classe Exceptionnelle	A	1	1	0
Cadre de santé de 2ème classe	A	1	1	0
Infirmier Hors Classe	A	1	1	0
Infirmier de classe supérieure	A	0	0	0
Infirmier de classe normale	A	2	2	0
SOUS-TOTAL 1		61	58	3
Adjudant-Chef	C	130	130	0
Adjudant	C	53	53	0
Sergent-Chef	C	8	8	0
Sergent	C	56	54	2
Caporal-Chef	C	28	28	0
Caporal	C	73	68	5
SOUS-TOTAL 2		348	341	7
TOTAL SPP		409	399	10
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché	A	3	2	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	7	6	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	3	3	0
Rédacteur	B	6	5	1
Rédacteur contractuel	B	1	1	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	21	19	2
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	13	13	0
Adjoint administratif	C	6	6	0
SOUS-TOTAL 1		62	57	5
Ingénieur principal	A	2	2	0
Ingénieur principal contractuel	A	1	1	0
Ingénieur	A	1	1	0
Ingénieur contractuel	B	1	1	0
Technicien principal de 1ère classe	B	7	7	0
Technicien principal de 2ème classe	B	2	2	0
Technicien	B	3	2	1
Agent de maîtrise principal	C	3	3	0
Agent maîtrise	C	11	11	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	1	1	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	2	2	0
Adjoint technique	C	6	6	0
SOUS-TOTAL 2		40	39	1
TOTAL PATS		102	96	6
TOTAL GENERAL		511	495	16

TABLEAU DES MISES A DISPOSITION A LA DATE DU 30/04/2021

GRADES	Nombre d'agents
Colonel Hors Classe	1
Lieutenant-colonel	2
Directeur territorial	1

TABLEAU DES EFFECTIFS SANS LES MISES A DISPOSITION AU 01/06/2021

GRADES	Catégories	Postes créés	Postes pourvus	Postes vacants
Colonel	A+	2	2	0
Lieutenant-colonel	A	7	7	0
Commandant	A	11	10	1
Capitaine	A	10	9	1
Lieutenant Hors classe	B	4	4	0
Lieutenant 1ère classe	B	12	12	0
Lieutenant 2ème classe	B	8	8	0
Médecin de classe normale	A	2	1	1
Pharmacien de Classe. Exceptionnelle	A	1	1	0
Cadre de santé de 2ème classe	A	1	1	0
Infirmier Hors Classe	A	1	1	0
Infirmier de classe supérieure	A	0	0	0
Infirmier de classe normale	A	2	2	0
SOUS-TOTAL 1		61	58	3
Adjudant-Chef	C	130	130	0
Adjudant	C	53	53	0
Sergent-Chef	C	8	8	0
Sergent	C	64	62	2
Caporal-Chef	C	24	24	0
Caporal	C	69	68	1
SOUS-TOTAL 2		348	345	3
TOTAL SPP		409	403	6
Attaché principal	A	2	2	0
Attaché	A	3	2	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	7	6	1
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	3	3	0
Rédacteur	B	6	5	1
Rédacteur contractuel	B	1	1	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	21	19	2
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	13	13	0
Adjoint administratif	C	6	6	0
SOUS-TOTAL 1		62	57	5
Ingénieur principal	A	2	2	0
Ingénieur principal contractuel	A	1	1	0
Ingénieur	A	1	1	0
Ingénieur contractuel	B	1	1	0
Technicien principal de 1ère classe	B	7	7	0
Technicien principal 2ème classe	B	2	2	0
Technicien	B	3	2	1
Agent de maîtrise principal	C	3	3	0
Agent maîtrise	C	11	11	0
Adjt technique principal 1ère classe	C	1	1	0
Adjt technique principal 2ème classe	C	2	2	0
Adjoint technique	C	6	6	0
SOUS-TOTAL 2		40	39	1
TOTAL PATS		102	96	6
TOTAL GENERAL		511	499	12

Ce tableau des effectifs tient compte du recrutement de 4 caporaux en juin prochain.

TABLEAU DES MISES A DISPOSITION A LA DATE DU 01/06/2021

GRADES	Nombre d'agents
Colonel Hors Classe	1
Lieutenant-colonel	2
Directeur territorial	1



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21_D11
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Modification du tableau des effectifs
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D11-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D11-DE-1-1_0.xml	text/xml	914
Nom original :		
D11 - Modification du tableau des effectifs.pdf	application/pdf	543856
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D11-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	543856

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 17h40min19s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h40min19s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 17h40min21s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h40min31s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	X	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	X	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	X	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		X
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	X	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	X	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	X	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	X	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	X	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	X	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		X

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N°12

PLAN DE FORMATION 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite Loi le Pors et notamment son article 22;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2007-1845 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 20 avril 2021 (**Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents**) ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le plan de formation 2022 est construit à partir :

- du recueil de l'expression des besoins et des souhaits de formations formulés lors des entretiens annuels d'activité ;
- des projections menées par la Gestion Prévisionnelle des Emplois, Effectifs, Activités et Compétences (GPEEAC) tout en prenant en compte les plans de déploiement des matériels prévus par le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques (SDACR) 2018-2022.

Les besoins concernant les spécialités sont arrêtés après l'avis des conseillers techniques départementaux en relation avec le groupement opérations.

Au regard de la mise en œuvre du SDACR, les différentes propositions font l'objet d'un arbitrage par le Directeur Départemental selon les critères suivants :

- Types de formation : les formations statutaires étant prioritaires et obligatoires ;
- Besoins du service ou de l'agent en rapport avec son emploi ou activité ;
- Ordres de priorités et avis des supérieurs hiérarchiques ;
- Nombre de journées de formation par agent et par an.

Les principaux axes à mettre en œuvre pour promouvoir les compétences et la technicité de l'ensemble des agents du service sont décrits ci-dessous. Ils permettront au groupement formation de planifier l'activité pour l'année 2022.

1. Rattrapage des actions de formation lors des arrêts complets ou partiels en 2020 et 2021 suite à la crise sanitaire

L'année 2020 et les impacts des conditions sanitaires mettent en exergue les capacités d'adaptation de la structure. En effet, malgré un calendrier contraint, la quasi-majorité des actions de formations internes annulées pendant le confinement ont pu être reportées au 2nd semestre.

Toutefois, la suspension temporaire des actions pédagogiques du Groupement Formation (GFOR) de ce mois de mars 2021 demandera de nouveau des capacités d'agilité pour reporter et répartir les stages sur l'année 2021 et probablement sur l'année 2022.

De même, force est de constater les difficultés analogues rencontrées de la part des organismes de formation extérieurs (ENSOSP, ECASC, SDIS) qui n'ont pu assurer l'ensemble des besoins exprimés par l'établissement sur l'année 2020.

Dès lors, le report se réalise sur l'exercice 2021-2022.

2. Renforcement de la proximité auprès des CIS

La mise en œuvre du plan de formation appuiera le rapprochement du GFOR vers les unités territoriales.

Ainsi, l'offre de stages déconcentrés s'étoffera avec la réalisation d'actions pédagogiques (telles que la préparation à l'accès au stage équipier incendie, les formations d'équipier, de chef d'équipe, de chef d'agrès tout engin) au sein des compagnies.

Une analyse de la déclinaison de l'approche par les compétences (APC) sera réalisée pour ajuster éventuellement certaines séquences pédagogiques.

Toujours dans cette philosophie, des essais sont pratiqués pour dispenser quelques formations adaptées au format distanciel par le biais de la solution de visioconférence du SDIS (FMPA DECI par exemple).

De plus, le déploiement d'une plateforme numérique d'apprentissage est également à l'étude.

3. Harmonisation des compétences SUAP

Pour que la population samarienne bénéficie d'un niveau de réponse homogène du secours d'urgence à victimes, les formations d'équipier VSAV seront dorénavant accessibles à tous les CIS.

Les CIS bénéficiant d'un matériel roulant de type Véhicule de Sécurité (VSEC) continueront de maintenir/renforceront les compétences rattachées au domaine du secours routier.

Enfin, le partenariat entre le CTD secourisme, les formateurs de formateurs de ce domaine et le SSSM sera renforcé sous l'égide de la cheffe de l'EDIS.

4. Formations aux emplois opérationnels ou d'encadrement

La phase 1 de la réorganisation du SDIS et la mobilité du chef de pôle emplois et compétences impliquent la nomination de 2 chefs de groupement pour une mise en œuvre efficiente de la phase 2.

A cet effet, dans le cadre de cet avancement, deux personnels participeront à la formation Ad-hoc qui est dispensée à l'ENSOSP.

Par ailleurs, la validation des Lignes Directrices de Gestion et les parcours de professionnalisation seront pris en compte pour adapter la réponse aux besoins pédagogiques (chefs d'agrès 1équipe, chef d'agrès tout engin, responsable et adjoint d'équipe SPP).

En ce qui concerne le public SPV, après une phase expérimentale concluante, les formations de professionnalisation payantes (débriefing opérationnel, gestion des interventions avec comportements agressifs) organisées sous l'égide du CNFPT sont reconduites.

5. Poursuite de la professionnalisation et le développement des partenariats locaux et zonaux

La professionnalisation et le développement des partenariats s'inscrivent parmi les objectifs du service et se déclinent au sein du plan de formation de la façon suivante :

- Mise en œuvre effective de l'intégration de la simulation virtuelle suite à la phase expérimentale

- Priorisation des SDIS de la zone comme prestataires de formation pour l'acquisition de compétences relatives aux spécialités à l'instar de la convention de partenariat signée entre le SDIS 80 et le SDIS 02
- Participation des formateurs « conducteur tout terrain poids lourd (COD2) » du SDIS 80 pour répondre au besoin exprimé par le SDIS 59
- Poursuite des stages CNFPT, inter-SDIS et des partenariats avec GRdF, les forces de sécurité intérieures et le SAMU.

6. Les formations de spécialité et les formations non-statutaires

Les orientations stratégiques issues des travaux de mise à jour du règlement opérationnel feront l'objet, dès validation de ce document structurant, d'une déclinaison pluriannuelle.

7. Mise en œuvre et suivi de l'activité du groupement formation

L'applicatif Form 80 utilisé par le groupement pour sa gestion courante est un logiciel créé et développé en interne suite à l'arrêt brutal du progiciel Cap RH en 2018.

Bien que cet utilitaire soit de qualité et ergonomique, la ressource humaine à l'initiative de ce programme prévaut ses droits à la retraite prochainement.

De fait, il en découle une fragilité à venir pour ce qui relève du futur maintien en condition opérationnelle de cet indispensable outil numérique de gestion des actions de formation.

Ainsi, les différentes analyses effectuées convergent vers la nécessité d'acquérir dès 2022 un progiciel émanant d'une société tierce.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver le plan de formation 2022, comme présenté dans l'exposé ci-dessus.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 3
 Nombre de membres en visioconférence : 8
 Nombre de suffrages exprimés : 11
 VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21_D12
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Plan de formation 2022
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.6 - autres
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D12-D
	E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D12-DE-1-1_0.xml	text/xml	899
Nom original :		
D12 - Plan de formation 2022.pdf	application/pdf	384346
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D12-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	384346

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 17h50min54s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h50min54s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 17h50min56s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h51min18s	Reçu par le MI le 2021-06-04



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GENERALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 - Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N° 13

Représentants du DDSIS dans ses fonctions de directeur de l'organisme de formation au sein des commissions de certification et de dispense de formation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants, et R1424-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;

Vu la délibération n°11 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 approuvant les représentants du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme dans ses fonctions de directeur de l'organisme de formation au sein des commissions de certification et de dispense de formation ;

Vu les référentiels nationaux d'activités et de compétences de sapeurs-pompiers volontaires : Equipier, chef d'équipe, chef d'agrès d'un engin comportant une équipe, chef d'agrès tout engin, sous-officier de garde ;

Vu la séance du Comité Technique du SDIS de la Somme en date du 20 avril 2021 (*Avis des représentants de l'Administration : avis favorable à l'unanimité des membres présents – avis des représentants du personnel : avis favorable à l'unanimité des membres présents*) ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

L'adaptation du grade afférent à l'emploi du coordinateur de bureau de proximité implique une modification de la délibération n°11 du CASDIS en date du 30 novembre relative à la composition des commissions de certification et de dispense de formation.

La fonction de sous-officier de compagnie est dorénavant prise en compte pour la représentation du DDSIS en tant que président lors de la délibération des commissions d'équipier - chef d'équipe SPV/SPP.

Modification apportée dans le tableau ci-dessous :

Commission de certification ou de dispense de formation	Directeur de l'organisme de formation	Représentant du DDSIS
Equipier SPV / SPP	DD SIS	Chef de groupement territorial
Chef d'équipe SPV / SPP		Chef ou adjoint d'un service en charge de la formation Sous-officier coordinateur de proximité
Chef d'agrès d'un engin comportant une équipe SPV / SPP	DD SIS	Chef de groupement territorial
Chef d'agrès tout engin SPV / SPP		Chef du groupement en charge de la formation
Sous-officier de garde SPV / SPP		Chef ou adjoint d'un service en charge de la formation
Formation de spécialité	DD SIS	Officier affecté au groupement en charge de la formation

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver les modifications apportées à la délibération n°11 du CASDIS en date du 30 novembre 2020 relative à la représentation du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme dans ses fonctions de directeur de l'organisme de formation au sein des commissions de certification et de dispense de formation.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 3

Nombre de membres en visio-conférence : 8

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Pour 11

Contre 0

Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21D13
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Représentants du DDSIS dans ses fonctions de directeur de l'organisme de formation au sein des commissions de certification et de dispense des formations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21D13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21D13-DE-1-1_0.xml	text/xml	985
Nom original :		
D13 - Représentants DDSIS organisme de formation.pdf	application/pdf	299415
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21D13-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	299415

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 juin 2021 à 09h03min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 juin 2021 à 09h03min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	29 juin 2021 à 09h03min48s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 juin 2021 à 09h03min59s	Reçu par le MI le 2021-06-29



DIRECTION

SERVICE AFFAIRES GÉNÉRALES ET JURIDIQUES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 17 mai 2021

PAGE DE PRESENCE – DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le 12 mars, s'est réuni en séance le 17 mai 2021, à l'Ecole Départementale du SDIS, et en visio-conférence via le système Lifesize, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Antoine PLANQUETTE, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 – Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		
Monsieur Claude HERTAULT (S)			
Madame Christelle HIVER (T)		x	
Monsieur Didier POTEL (S)			
Monsieur Philippe VARLET (T)	x		
Madame Séverine MORDACQ (S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Madame Brigitte LHOMME (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)	x		
Madame Virginie CARON (S)			
Madame France FONGUEUSE (T)	x		
Madame Margaux DELETRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
- (S)			
Monsieur Marc DEWAELE (T)		x	
Madame Isabelle DE WAZIERS (S)		x	
Madame Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (T)		x	
Monsieur Stéphane DECAYEUX (S)		x	
Monsieur Pascal DELNEF (T)		x	
- (S)		x	
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)	x		
Monsieur René LOGNON (S)		x	
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)		x	
Monsieur Alain BAILLET (S)	x		
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)	x		
Monsieur Régis PATTE (S)			
Monsieur José RIOJA (T)	x		
Monsieur Vincent JOLY (S)			

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Hervé BOULARD	x	
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN		x
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)	x	
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Lieutenant Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)		
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)	x	
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)		
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)	x	
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		
Olivier DELATTRE (S)	x	
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Le secrétariat est assuré par le Colonel Stéphane CONTAL, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours.

Mesdames FONGUEUSE, MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs VARLET, BOHIN, GEST, STOTER, DEMARTHE, RIOJA, BAILLET, le Lt-Colonel TABARY et le Lt GOBLET ont suivi la séance en visio-conférence.

Monsieur Jean-Jacques STOTER a quitté la séance à 15h22, Monsieur Alain BAILLET est, quant à lui, venu en cours de séance.

La séance s'est clôturée à 16h40.

DELIBERATION N°14

REGLES D'AFFECTATIONS ET DE GLISSEMENTS DES VSAV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants ;

Considérant l'exposé ci-dessous :

Le parc spécifique VSAV du SDIS de la Somme est le plus important en nombre parmi la flotte de véhicules opérationnels qui le compose. Il est apparu nécessaire d'établir des règles d'affectation pour les véhicules neufs prenant en compte la future sollicitation opérationnelle de l'engin et son kilométrage tout en objectivant les glissements induits. Cela permettra de répartir uniformément les VSAV en offrant un niveau de service équivalent sur le territoire.

A cet effet, il est proposé les règles suivantes :

- affectation d'un VSAV neuf en CSP tous les 3 ans,
- attributions et glissements au rang : c'est-à-dire l'application d'un ratio kilométrage / nombre d'interventions annuelles réalisées par chaque VSAV (par cette règle, les VSAV les plus kilométrés iront dans les CIS qui sortent le moins),
- 3 roulements maximum dans la vie d'un VSAV, avec remise en état au préalable (notamment de la cellule accueillant la victime).

Par ailleurs, s'ajoutent 2 objectifs complémentaires :

- les VSAV de réserve départementale sont âgés de 11 ans (L'amortissement d'un VSAV est de 10 ans),
- les VSAV de formation de l'EDIS ont 12 ans maximum, avec l'objectif d'y affecter les VSAV les plus récents possibles afin de limiter le décalage technologique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et à l'issue d'un débat contradictoire, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1^{er} :

D'approuver les règles d'affectation et glissements des VSAV comme énoncées dans la présente délibération.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

CASDIS du 17 mai 2021

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 3
Nombre de membres en visio-conférence : 8
Nombre de suffrages exprimés : 11
VOTES : Pour 11
 Contre 0
 Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_17_05_21_D14
Date de la décision :	2021-05-17 00:00:00+02
Objet :	Règles d'affectations et de glissements des VSAV
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D14-D E
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D14-DE-1-1_0.xml	text/xml	881
Nom original :		
D14 - Règles d'affectations et de glissements des VSAV.pdf	application/pdf	257288
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20210517-CA_17_05_21_D14-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	257288

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2021 à 17h44min08s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2021 à 17h44min08s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2021 à 17h44min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	4 juin 2021 à 17h44min36s	Reçu par le MI le 2021-06-04

